
Adresse de la société populaire et républicaine d'Ecos à la Convention nationale, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et républicaine d'Ecos à la Convention nationale, lors de la séance du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 238-239;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16947_t1_0238_0000_10

Fichier pdf généré le 07/10/2019

de souliers et 10 chemises pour l'armée d'Italie, 400 L aux femmes des deux volontaires qui ont aidé à réduire Toulon, 700 L aux braves soldats qui se sont signalés au siège de cette commune; enfin elle a ouvert une souscription pour contribuer à la construction d'un vaisseau de ligne.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société des sans-culottes républicains de Cologin à la Convention nationale, s. d.*] (19)

Citoyens représentants,

Une société composée de cent vingt membres le plus grand nombre cultivateurs, vous apprendra avec satisfaction les petits dons qu'elle a fait pour la défense de la liberté; dix paires souliers et dix chemises ont été donnés à nos frères d'armes de l'armée d'Italie; elle a armé et équipé deux volontaires pour se réunir à la légion montagnarde et pour réduire la ville infâme de Toulon lorsqu'elle étoit au pouvoir de nos ennemis; elle a donné ensuite quatre cent livres aux femmes des deux volontaires: elle a fait un don de sept cent livres à nos frères d'armes qui se sont signalés pour chasser les vils esclaves de Toulon; la cy-devant paroisse a été choisie pour le temple de la Raison dédié à l'Être suprême, où l'on y fait la lecture des loix, depuis le vingt du mois de pluviôse, et l'assemblée de la société populaire des sans-culottes depuis le quatrième jour de floréal. Les ornements, meubles, argenterie de la cy-devant paroisse, et des cy-devant chapelles, ont été envoyés au district de Fréjus; cinq cent livres provenant de l'autel des cy-devant chapelles ont été déposés au régisseur de l'enregistrement. Notre commune a envoyé trois quintaux salpêtre à Fréjus; tous les citoyens ont manifesté une joyc républicainc lorsqu'ils ont appris le décret du dix-huit floréal, qui porte que le peuple français reconnoit l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, cette fête a été célébrée avec toute la magnificence possible dont tous les art et métier y ont assisté, notre société vient d'ouvrir une souscription pour la construction d'un vaisseau de ligne afin de tacher d'exterminer les scélérats d'anglois avec ses alliés, d'après une adresse joint un arrêté qui nous a été envoyé par les administrateurs de notre département; citoyens représentants notre société est prête à faire le sacrifice de son sang pour la patrie: recevés nos serments, vertueux, de vaincre ou de mourir libres, demeurés inébranlables dans votre poste, nos voeux seront accomplis; la France vous applaudit, l'Europe vous admire, l'univers vous contemple, achevés votre ouvrage, cultivés, protégés l'arbre de la liberté, jusques au moment heureux ou ses vastes ra-

meaux ombrageront le sol de la France, où la prospérité du peuple français attestera votre gloire, et les vertus que vous avés mises à l'ordre du jour.

Vive la République! vive la Montagne!

*et ont signé les membres sachant écrire
(une page de signatures).*

Pour suplément nous félicitons la Convention d'avoir été ferme à son poste les journées du neuf et dix thermidor, et d'avoir découvert et terrassé le nouveau tiran et ses complices qui avoient pour objet d'anéantir la liberté et vive la République.

DAULIOULLE, *président*, GUILLABERT, *secrétaire*.

15

Le conseil-général de la commune de Bourg, département de l'Ain, remercie la Convention nationale d'avoir envoyé le représentant du peuple Boisset, qui y a terrassé la tyrannie et l'intrigue, et essuyé les larmes des patriotes opprimés.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (20).

Au commencement de cette séance, on a entendu les maires, officiers municipaux et agent national de Bourg, département de l'Ain, remercier la Convention de leur avoir envoyé le représentant du peuple Boisset, et ce représentant de tous les actes de bienfaisance et de justice dont il honore sa mission, de sa fermeté enfin contre une poignée de brigands, dont le sang et le carnage paroissent être les élémens naturels (21).

16

La société populaire d'Ecos, district des Andelys, département de l'Eure, félicite la Convention sur sa sagesse et son énergie à punir le nouveau Catilina et ses complices; elle n'a pour règle de sa conduite que ses décrets, et proteste de n'être point la dupe des réputations usurpées; elle détaille les différens dons qu'elle a faits à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*La société populaire et républicaine d'Ecos à la Convention nationale, du 10 fructidor an II*] (23)

(20) P.-V., XLVI, 238. Bull., 17 vend.

(21) Gazette Fr., n° 1006; J. Fr., n° 738.

(22) P.-V., XLVI, 238. Bull., 17 et 24 vend. (suppl.).

(23) C 321, pl. 1340, p. 21.

(18) P.-V., XLVI, 237. Bull., 17 et 24 vend. (suppl.).

(19) C 321, pl. 1340, p. 20.

Egalité Liberté
La République ou la Mort

Représentans du Peuple,

La sagesse et l'énergie des moyens que vous avés employés contre les nouveaux tirans qui menaçaient notre liberté ont été senties par la société populaire d'Ecos dès le moment même de votre triomphe sur les conspirateurs d'un genre d'autant plus dangereux qu'ils étaient couverts du masque de la popularité et du plus pur patriotisme et qu'ils professaient les principes de la seule morale qui convienne au républicanisme, mais composée d'agriculteurs et d'artisans tous occupés aux travaux de la moisson, elle n'a pas cru devoir interrompre des occupations aussi précieuses pour être des premières à grossir la foule des félicitations justement méritées qui vous sont adressées de tous les points de la République.

La société populaire d'Ecos n'a point été, au surplus et ne sera probablement jamais la dupe des réputations usurpées, parce que son principe est que tout ce qui se fait de bien ainsi que tous les principes vrais et purs que professent divers membres de la Convention nationale n'émanent que de cette assemblée auguste et de l'esprit qui y règne, toujours pur toujours conforme à la volonté générale et se réglant sur la masse du Peuple qui ne veut et ne voudra jamais que la République et qui en conséquence n'honorera jamais l'individu par lui-même, mais la vertu dans ceux qui la pratiquent.

C'est encore d'après ce principe et ne voyant toujours que vous, dignes représentans d'un Peuple libre, dans la lutte terrible et les combats à mort que la liberté est obligée de soutenir contre la tyrannie, que la société populaire d'Ecos n'a pris pour règle de sa conduite que celle qui est tracée par vos sages décrets. C'est dans ce chef d'oeuvre d'esprit humain qu'elle a puisé les principes qui la dirigent et composée en entier des bons habitans de la campagne, d'esprit simple mais droite et aimant la révolution, elle ne s'est point laissé aller à des impressions étrangères.

Allant au but d'un pas ferme, guidée par vos exemples autant que par les excellents préceptes que renferment les écrits qui lui sont envoyés par la Convention nationale, elle ne s'est point et ne s'écartera sûrement jamais du sentier de la Révolution.

Les dons de plusieurs fusils, pistolets et sabres, de deux uniformes complets, de plusieurs paires de bas et de souliers, de 210 chemises, 10 draps, 8 napes, 13 paquets de vieux linge et 1 200 L en assignats et sols, recueillis par ses soins dans ce canton et par elle envoyés au district pour les volontaires de la première réquisition.

D'autres dons faits aux chartiers du canton pour les engager à partir pour la conduite des charrois militaires.

La loi du 13 brumaire pour l'envoy de l'argenterie, des ornemens et des cuivres, fers et plombs provenant des églises, celle pour l'envoy des cloches aux fonderies nationales, celles pour

les réquisitions de grains et autres lois révolutionnaires exécutées dans ce canton, paisiblement, sans aucun trouble et même avec zèle de la part des communes.

Des fêtes civiques et fraternelles instituées par la société pour remplacer celles du culte catholique, qui ont cessé de bonne heure dans le canton, et de même sans effort et sans trouble.

Celles décrétées depuis par la Convention nationale et celles occasionnées par le succès de nos armées contre les tirans et les rebelles de l'intérieur, célébrées avec toute la joie et l'enthousiasme qu'inspirent d'une part l'hommage que vous rendez à la divinité et à la vertu et d'une autre part les victoires de la République sur ses ennemis.

Enfin des ateliers de lessivage dans chaque commune et l'établissement au chef lieu d'un atelier de fabrication du salpêtre dont le salin a été fourni en plus grande partie par des corvées patriotiques pour le brulement des herbes et plantes, attestent sûrement le patriotisme de la société populaire et les bonnes dispositions du canton d'Ecos pour le succès de la Révolution.

Mais la société le répétera toujours : ce n'est qu'en s'attachant aux principes de la Convention nationale, qu'elle est parvenue à former l'esprit public, aussi c'est à vous, vertueux représentans du meilleur des Peuples, c'est à vous seuls qu'elle est redevable de la tranquillité et du bonheur dont a joui le canton au milieu des orages de la Révolution.

J. DEBAY, *président*, MUAYER, *secrétaire*.

17

L'agent national du district de Calais-sur-Anille [ci-devant Saint-Calais], département de la Sarthe, fait part à la Convention que, pendant le mois thermidor, des biens d'émigrés, estimés 217 608 L ont été vendus dans ce district 500 885 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (24).

18

La société populaire d'Oloron, département des Basses-Pyrénées, informe la Convention nationale que les vils esclaves de l'Espagne ayant souillé le territoire de la République, et incendié soixante-dix granges, remplies de fourrage et de bled, ont été vaincus et repoussés par quatre cents Républicains, quoiqu'ils fussent au nombre de 5 000.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

(24) P.-V., XLVI, 238. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(25) P.-V., XLVI, 238.